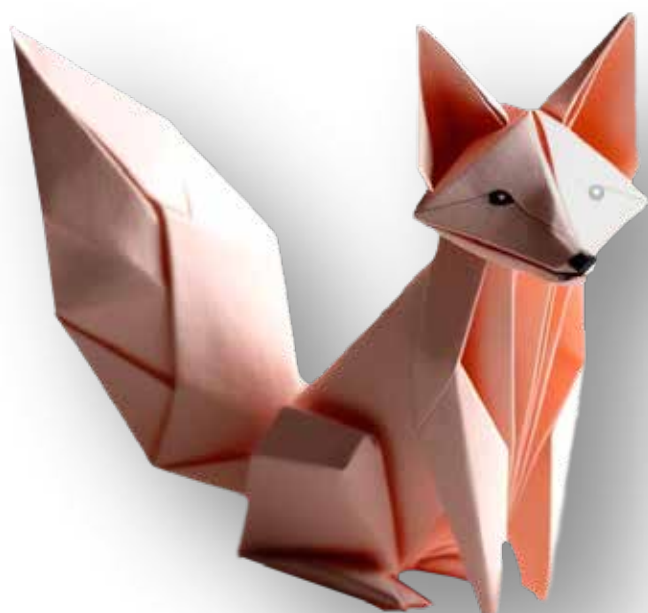


Diplôme d'Université **DROIT ANIMALIER**

UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE



EXECUTIVE EDUCATION & DIGITAL UNIVERSITY

En partenariat institutionnel avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Objectifs

Ce Diplôme d'Université propose une formation dans le domaine du droit applicable à l'animal, matière largement ignorée du tronc commun des études de droit. Pourtant, à bien y regarder, l'animal est partout et les relations que l'homme entretient avec lui, sont autant quotidiennes que millénaires.

Qu'il soit de compagnie, d'expérimentation, d'élevage, de divertissement, de travail, captif ou sauvage, en voie d'extinction ou non, l'animal intéresse le droit. Si celui-ci tend parfois à le protéger, c'est surtout une réglementation visant à l'exploitation ou à la gestion qui domine la matière. Comprendre la place qu'occupe l'animal aujourd'hui dans notre société, le statut juridique qui lui est applicable, le traitement qui lui est réservé, participe à une démarche à la fois citoyenne et éthique.

La connaissance de ces règles pourra intéresser les étudiants en droit souhaitant compléter leur formation, les professionnels du monde juridique et judiciaire (avocats, magistrats, policiers et gendarmes, notaires, ...) ou de la fonction publique (agents des collectivités territoriales, enseignants, ...), mais également toutes les personnes exerçant des activités en lien avec les animaux (vétérinaires, assistants vétérinaires et étudiants ; éleveurs ; responsables ou salariés d'associations de protection animale, ...).

Organisation

Afin de concilier vie professionnelle et formation, le cycle se déroule sur une période de 4 mois à compter du mois de mars sur un mode mixte : la plupart des cours (80%) sont en présentiel (obligatoire) et d'autres cours sont en distanciel.

Les enseignements en présentiel auront lieu à l'Université Toulouse Capitole, campus de Toulouse, à l'ENVT, et sur sites communiqués ultérieurement pour les immersions.

Méthodes et moyens pédagogiques

Cours magistraux, ateliers de discussion, débats, études de cas, conférences, demi-journée en immersion.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>

Pour apporter de meilleures réponses à la maltraitance animale, pour comprendre et accompagner les réformes législatives à l'œuvre - en termes d'animal de compagnie, de faune captive mais aussi de faune sauvage - cette formation met l'accent sur l'importance du dialogue entre la théorie et la pratique.

Au-delà des cours dispensés par des enseignants-chercheurs, cette formation propose des ateliers-débats avec des professionnels et des immersions en établissements ou institutions partenaires afin de renforcer la synergie entre les différents acteurs du secteur juridique, animalier et environnemental.

Diplôme délivré :

Diplôme d'Université

Durée :

4 mois - De mars à juin, soutenance en septembre

Lundi et mardi tous les 15 jours

Volume horaire :

105h d'enseignement - 3h30 d'exams

Organisation pédagogique :

Formation hybride

En présentiel à UT Capitole et l'ENVT, Toulouse

Responsable pédagogique :

Romy Sutra, Maître de conférences, UT Capitole

Publics visés

- Vétérinaires
- Forces de l'ordre
- Chercheurs et enseignants chercheurs pratiquant l'expérimentation animale
- Avocats, magistrats, notaires ...
- Responsables de structures animalière
- Fonctionnaires en lien avec les politiques publiques de l'agriculture ou de l'environnement
- Étudiants en droit, étudiants vétérinaires, ...

Tarifs pour l'année universitaire 2025

2 800 € + droits d'inscription universitaire en vigueur.

Accessible aux étudiants de l'Université Toulouse Capitole et l'ENVT dans la limite des places disponibles : 1 400 € + droits d'inscription universitaire en vigueur.

Critères d'admission

Conditions préalables à la candidature

La formation s'adresse :

- Aux titulaires d'un bac +2 ou équivalent (Licence Droit, AES, Psychologie, ...) ;
- Aux étudiantes et étudiants vétérinaires ;
- Aux professionnels intervenant dans les métiers du droit (avocats, magistrats, policiers, gendarmes, notaires, commissaires de justice, agents des collectivités territoriales ou de l'Etat ...), dans les métiers en lien avec les animaux (vétérinaires et assistants, éleveurs, ...) souhaitant acquérir une spécialisation en la matière.

Les personnes ne disposant pas d'un niveau bac +2 mais justifiant d'un intérêt particulier et de connaissances de bases en droit animalier lors de leur candidature (ex. membres d'associations de protection animale) pourront toutefois être acceptées par décision du jury composé du responsable de la formation et de deux enseignants.

Sélection des candidats

L'admission est prononcée à la suite de l'examen du dossier de candidature (prise en compte de la motivation) et/ou un entretien à la demande de la commission de sélection (composée du responsable pédagogique et de deux enseignants).

Maximum **20 stagiaires** accueillis dans la formation.

Programme

UE1 - Introduction à l'étude des animaux

25h

Introduction historique et anthropologique au droit des animaux

Éthique animale et environnementale

Éthologie et bien-être animal

Introduction à la psychologie

Introduction à l'économie et bien être animal

UE 2 - Approches juridiques de l'animal

20h

Les statuts juridiques de l'animal

L'animal en droit pénal

L'animal en droit civil

L'animal en droit administratif

Rencontre avec un éleveur professionnel

Rencontre avec quelques acteurs du droit animalier

UE 3 - Approche catégorielle - Regards croisés sur l'animal

49h

MODULE 1 - PERSPECTIVES ENVIRONNEMENTALES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'animal, élément de la biodiversité

Approche cynégétique

Le commerce international des espèces menacées

Les missions de l'Office français de la biodiversité (visite ENVT)

Le concept «One Health»

MODULE 2 - PERSPECTIVES UTILITAIRES ET ANIMAL TRAVAILLEUR

L'animal d'élevage

La réglementation en matière d'expérimentation animale

Rencontre avec des acteurs de l'expérimentation animale

L'animal de divertissement

La médiation animale

Unités cynophiles

MODULE 3 - PERSPECTIVES VÉTÉRINAIRES

Histoire de la profession vétérinaire

Le rôle du vétérinaire dans la lutte contre la maltraitance animale

Les droits, obligations et responsabilités du vétérinaire

UE 4 - Méthodologie et Rapport d'expérience

11h

Méthodologie - rapport d'expérience

Visite les 3Dindes

Visite du Domaine agricole de Lamothe

Possibilité de suivre uniquement certains modules (version non diplômante – possibilité de délivrance d'une attestation de suivi), pour tout renseignement à ce sujet, nous contacter.

Formation composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels (cf. fiche de formation).

Equipe Pédagogique

Auffret Florian, Responsable formation, qualité, R&D, Handi'chiens

Avelin Jean-Marie, Eleveur professionnel, formateur

Bautista Stephan, Coordinateur régional des contrôles, polive, Office Français de la Biodiversité (OFB)

Bègue-Shankland Laurent, Professeur de psychologie sociale à l'Université de Grenoble Alpes

Bétaille Julien, professeur de droit public, Université de Pau

Boul Maxime, MCF en droit public, Université Toulouse Capitole, IUT Rodez

Capet Raphaël, Doctorant en histoire du droit, Université Toulouse Capitole

Danede-Llorca David-Edouardo, chef du bureau local CITES DREAL Occitanie

Delfour Fabienne, Ethologue et cétologue

Diaz Christian, Docteur vétérinaire, Expert près la cour d'appel de Toulouse

Di Concetto Alice, directrice de *The European Institute for Animal Law & Policy*

Fernandez Vincent, Commandant d'unité de gendarmerien, référent protection animale (GGD65)

Feyt Marion, Inspectrice vétérinaire, DDPP, établissements d'expérimentation animale

Galy Mathieu, Vice-procureur, Pôle environnement et maltraitance animale, parquet de Toulouse

Jaquet François, Enseignant-chercheur philosophie et éthique, Université de Strasbourg

Lacroux Caroline, Docteur vétérinaire, professeur en anatomie pathologique, directrice adjointe de l'ENVT, déléguée du procureur de St Gaudens

Laurent Julien, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole

Leborne Jérôme, Maître de conférences en droit privé, Université de Toulon

Le Gonidec Arnaud, Docteur en droit, Université Toulouse Capitole

Le Loch' Guillaume, Docteur vétérinaire, maître de conférences en médecine zoologique et santé de la faune sauvage, responsable de la clinique faune sauvage à l'ENVT

Marguénaud Jean-Pierre, Professeur honoraire de droit privé, Université de Montpellier

Monie Taupiac Stéphanie, Inspectrice régionale de 3ème classe, Direction régionale des douanes de Toulouse, Chef des services de la surveillance

Mormede Pierre, Directeur de recherche émérite INRA, Docteur vétérinaire et docteur en biologie du comportement, Président du Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale

Jérôme Nangis, Adjudant-chef, Division nationale de lutte contre la maltraitance animale, OCLAESP

Nicolas Julie, Doctorante en droit public, Université Aix Marseille

Sans Pierre, Docteur vétérinaire, Directeur de l'ENVT

Sutra Romy, MCF Histoire du droit, Université Toulouse Capitole

Thinet Christophe, Docteur vétérinaire, directeur départemental adjoint Direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne (DDPP)

Treich Nicolas, Economiste, Directeur de recherches à l'INRAE et à la TSE

Voizard Karl-Henri, MCF Droit public, Institut national universitaire Champollion, Albi

Contrôle des connaissances

Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.

Le diplôme universitaire est délivré au candidat ayant validé les 3 UE. L'évaluation est réalisée selon deux modalités :

- Un QCM (examen sur table en présentiel obligatoirement) pour validation de chaque UE.
- Au cours du diplôme, l'apprenant devra passer une journée en immersion dans un secteur en lien avec le droit animalier (il appartient à l'apprenant de trouver lui-même son lieu d'immersion, idéalement dans un secteur différent de celui de sa propre profession). Cette journée d'immersion fera l'objet d'un rapport écrit qui devra être remis puis soutenu devant un jury. En utilisant les apports du DU, l'apprenant fera une présentation orale de l'expérience tirée de cette journée d'immersion, des difficultés rencontrées par la profession, des pistes de réflexions, d'améliorations possibles.

Compétences visées

- Acquérir une formation généraliste en droit animalier ;
- Approfondir sa réflexion sur la place de l'animal dans notre société par une approche pluridisciplinaire ;
- Contribuer à une meilleure application quotidienne des règles de droit animalier ;
- Comprendre les enjeux de la législation nationale, européenne et internationale relative à l'animal ;
- Identifier les différents acteurs publics et privés agissant pour la protection des animaux ;
- Connaître la réglementation et savoir appliquer les procédures spécifiques en cas de maltraitance animale ;
- Pratiquer le droit animalier dans le cadre de mises en situation ;
- Accompagner les réflexions sur l'amélioration du statut juridique de l'animal et la préservation de la biodiversité ;
- Découvrir l'articulation entre droit et exercice de la profession vétérinaire.

Candidatures

Renseignements sur les candidatures :

Par courriel : duanimalier.eedu@ut-capitole.fr

Auprès du service Executive Education and Digital University (EEDU) de l'Université Toulouse Capitole :
Loïc TAUZIA - Manufacture des tabacs, 21 allée de Brienne, Bâtiment Q, 1er étage



Document d'information non contractuel réalisé au 02/03/2026

CONTACT :

Loïc TAUZIA
05 61 12 86 42
duanimalier.eedu@ut-capitole.fr
Bâtiment Q - 1er étage
Site de la Manufacture des Tabacs

Université Toulouse Capitole - EEDU
21, Allée de Brienne
31000 Toulouse
Site : Manufacture des Tabacs - Toulouse

